

**NOUS SOMMES DES CANADIENNES**

**ET DES CANADIENS CONÇUS PAR**

**DON DE GAMÈTES ANONYME.**

**Nous demandons au gouvernement, à l'industrie de la fertilité et aux parents de regarder de notre point de vue.**

**L'heure est venue.**

## **1. ABOLISSONS LE DON DE GAMÈTES ANONYME**

Savoir qui sont nos parents biologiques ainsi que leurs antécédents génétiques, culturels et médicaux est **un droit humain fondamental**. Plusieurs pays le reconnaissent maintenant et abandonnent de don de gamètes anonyme. De plus, à l'ère où les tests d'ADN récréatifs sont désormais facilement accessibles, **il n'est pas raisonnable ni honnête de promettre un quelconque anonymat aux donneurs/euses.**

## **2. LIMITONS LÉGALEMENT LE NOMBRE DE PERSONNES ENGENDRÉES PAR UN MÊME DONNEUR.**

Au Canada, il n'y a **aucune limite légale sur le nombre de descendants** qu'un donneur peut engendrer. Apprendre que vous avez des douzaines, voire des centaines de frères et sœurs peut être déshumanisant et augmente le risque **d'inceste accidentel**. Plusieurs pays ont fixé une limite entre **5 et 10 descendants par donneur.**

## **3. DONNEZ-NOUS ACCÈS À NOS ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX**

Les informations sur la santé des donneurs devrait être **conservée pendant des décennies** (comme dans plusieurs pays), et non une dizaine d'année comme c'est proposé au Canada.

Les donneurs **devraient fournir des mises à jour régulièrement** à propos de leurs informations de santé, et les personnes conçues par don de gamètes devraient avoir accès directement à ces registres.

**Ces informations vitales ne devraient jamais être refusées ou détruites.**